

ONE
DIRECTION
RECHERCHES
ET DÉVELOPPEMENT



SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE

**NON-RECOURS AUX
SERVICES D'ACCUEIL TEMPS LIBRE
ET AUX MILIEUX D'ACCUEIL
DE L'ONE**

NOUR

2022

CIRTES UCLOUVAIN
Prof. Dr. Martin Wagener
Prof. Dr. Florence Degavre
Carole Bonnetier

RIEPP ASBL
Anne-Françoise Dusart
Joëlle Mottint





SERVICE(S) :

ONE / CIRTES UCLOUVAIN / RIEPP ASBL

ÉQUIPE DE RECHERCHE :

Prof. Dr. Martin Wagener, Prof. Dr. Florence Degavre, Carole Bonnetier, Anne-Françoise Dusart, Joëlle Mottint

INTRODUCTION

Dans l'objectif de rendre effective **l'accessibilité universelle des services qu'il subventionne**, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) a lancé un appel à projet pour une recherche d'intérêt général sur le non-recours aux services d'accueil durant le temps libre (ATL) et aux milieux d'accueil de la petite enfance. Les facteurs explicatifs de ce phénomène restent en effet mal connus dans la mesure où les familles concernées sont « non captives » des services et, de ce fait, invisibilisées. Il s'agissait donc de donner voix au chapitre à celles et ceux que les institutions et les politiques publiques peinent à entendre par le biais d'une analyse compréhensive visant à saisir les mécanismes complexes qui amènent à ne pas recourir ou à ne plus recourir aux (mi)lieux d'accueil subventionnés par l'ONE.

Afin de répondre à cette demande, les équipes du CIRTES-UCLouvain et du RIEPP se sont engagées dans un **travail collaboratif permettant d'allier savoirs universitaires et connaissance fine du terrain**. Les chercheuses et chercheurs impliqués comptent à leur actif de nombreux travaux concernant le secteur de l'accueil de l'enfance mais également le champ des politiques sociales, des politiques du care ou encore du travail social et de la lutte contre les inégalités sociales, économiques et culturelles. L'étendue du domaine d'expertise mobilisé a permis une **analyse multi-niveaux** prenant en considération une grande pluralité d'acteurs susceptibles d'impacter le comportement et les représentations sociales des familles.

Comme mentionné plus haut, l'objectif central était de développer une compréhension fine du non-recours aux milieux d'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre tout en sachant que le secteur comprend une **grande hétérogénéité de services et génère de ce fait des formes de non-recours très diverses**. Il est apparu essentiel de ne pas considérer le non-recours

comme un état figé mais plutôt comme un processus en constante évolution. Afin de mettre en exergue les composantes de ce processus, l'équipe de recherche a mobilisé un cadre théorique croisant des travaux sur le non-recours à l'offre publique (concernant différents types d'aides ou de services) avec des recherches plus spécifiquement liées à l'enfance et aux (mi)lieux d'accueil. Il est à noter que le non-recours renvoie aux différentes conceptions de l'accessibilité des services et à leur fonctionnement, mais invite plus largement à prendre en compte les réalités des parents et des enfants dans leurs trajectoires de vie. Pour saisir la problématique dans toute sa complexité et développer une approche qualitative permettant d'accéder à un panel de situations le plus large possible, le choix des territoires à investiguer s'est avéré d'une grande importance. Une **méthode quantitative** par « clusters » a donc été mise en place afin de dégager cinq territoires en Fédération Wallonie-Bruxelles représentant la diversité des communes en termes de taille, de caractéristiques des familles résidentes et d'offre de services. Au sein de ces cinq territoires, une vaste **enquête qualitative** a été menée auprès de 35 familles en situation de non-recours mais également auprès de 47 professionnel·le·s des milieux d'accueil et d'autres acteurs et actrices clés. Enfin, une **méthode d'intelligence collective** a été développée dans l'intention de susciter une réflexion plus riche autour des points d'attention, axes de progrès et recommandations à faire remonter à l'ONE.

Afin de donner un aperçu concis du rapport de recherche, nous relevons ici plusieurs éléments parmi ceux ayant émergé de façon saillante lors de nos investigations en les répartissant selon neuf points centraux.

1

L'accessibilité au cœur du phénomène du (non)-recours

Tous les freins à l'accessibilité habituellement relevés dans la littérature – qu'ils soient d'ordre géographique, financier, organisationnel, pédagogique, culturel ou autre – sont bel et bien à l'œuvre sur nos terrains. Ils ont une influence déterminante sur les pratiques des familles en matière de recours ou de non-recours aux milieux d'accueil, tant dans le secteur de l'accueil petite

enfance que dans celui de l'ATL. Les résultats de cette recherche viennent confirmer mais surtout objectiver l'importance, si l'on veut agir sur le non-recours, de **travailler toutes les questions liées à l'accessibilité**, tant primaire que secondaire, des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et ce, à tous les niveaux d'intervention concernés.

2

Derrière le non-recours, des expériences diverses et évolutives, liées aux trajectoires familiales

Les situations de non-recours sont diverses et renvoient à des réalités complexes ; en nous réappropriant les typologies développées par les chercheurs de l'ODENORE¹, nos investigations de terrain nous ont permis de répertorier **cinq types de non-recours** : le **non-concernement**, lorsque la famille n'exprime pas de demande car elle ne se sent pas concernée par l'offre existante ; la **non-adhésion**, lorsque la famille n'exprime pas de demande car elle n'est pas en accord avec le contenu de l'offre existante ; le **découragement**, lorsque la famille ne va pas jusqu'au bout de sa demande et y renonce en raison de caractéristiques inhérentes à l'offre existante (telle que par exemple les conditions d'inscription) ; la **non-réception**, lorsque la famille exprime une demande mais que l'offre lui est refusée ; et enfin la **non-proposition**, lorsque la famille exprime une demande mais qu'aucune offre ne lui est proposée.

Ces situations se présentent différemment selon le champ étudié.

Ainsi, dans le champ de **l'Accueil de la Petite Enfance**, le non-recours prend la forme d'une expérience qui s'ancre dans les trajectoires subjectives des familles et se décline en fonction des réalités territoriales et des interventions d'agent-e-s intermédiaires dans différents domaines (social, médical, administratif, remise à l'emploi, etc.). Cette expérience est par nature évolutive, certaines familles basculant d'un type de non-recours à l'autre, voire du recours au non-recours et inversement.

Dans le champ de **l'Accueil durant le Temps Libre**, nous n'avons rencontré aucune famille en situation de non-recours complet. Ce constat est à mettre en lien avec la très grande hétérogénéité du secteur ; celui-ci, scindé tout d'abord en trois sous-secteurs que sont l'accueil extrascolaire, les écoles de devoirs et les centres de vacances, se compose d'une très grande diversité d'opérateurs d'accueil, proposant eux-mêmes une offre extrêmement diversifiée. Cette diversité de l'offre étant susceptible de proposer des réponses à une diversité de besoins, la plupart des familles sont à la fois utilisatrices de certains services et non-utilisatrices d'autres services, les facteurs explicatifs du (non)-recours variant sensiblement selon le type de

service concerné. Des liens complexes existent entre types de non-recours, types de lieux d'accueil, représentations sociales des familles sur les opérateurs mais aussi des opérateurs sur les familles, caractéristiques socio-démographiques et trajectoires des parents, maillage territorial (tel que nous l'abordons dans le point suivant) et relations d'interconnaissance entre les acteurs-clés (écoles, acteurs institutionnels et politiques, opérateurs d'accueil et services sociaux).

Cinq types de parcours d'usager-e-s au sein des services ont pu être mis en évidence, en fonction des modalités selon lesquelles les familles recourent à l'ATL : un **recours ciblé** plaçant l'éveil de l'enfant au cœur des préoccupations ; un **recours limité**, lorsque seule la famille rassure ; un recours limité qui découle d'une offre trop restrictive ; un **recours utilitaire** combinant l'attrait de la fonction économique pour le(s) parent(s) et l'intérêt de la fonction éducative pour l'enfant ; et enfin un **recours opportuniste** qui consiste à mettre constamment en balance offre de services accessible, besoins de l'enfant et contraintes du (des) parent(s).

Rappelons ici que tant dans le secteur de l'accueil de la petite enfance que dans celui de l'ATL, les typologies relatives aux pratiques des familles ne sont que des outils, imparfaits et donc perfectibles, pour rendre intelligibles les mécanismes et processus à l'œuvre dans les phénomènes de recours et de non-recours.

En effet, **les situations de non-recours identifiées résultent de l'association entre une pluralité d'acteurs, laquelle donne lieu à des représentations sociales singulières et à des (non-)usages susceptibles de connaître des variations au gré des rencontres et des ruptures au sein du réseau des personnes**. Il convient donc de garder à l'esprit le caractère **évolutif** et **non définitif** des types de non-recours, de parcours et de pratiques qui ont été mis en exergue. Les typologies ne visent pas à catégoriser les individus. Au contraire, elles constituent une **grille de lecture** permettant de mettre à jour les mécanismes du non-recours à travers ses différentes expressions. Autrement dit, le non-recours prend la forme d'une expérience qui se décline en fonction des trajectoires subjectives, des réalités ter-

¹. Observatoire des non-recours aux droits et services de l'Université de Grenoble.

ritoriales, de l'interventions d'agent-e-s intermédiaires dans différents domaines (social, médical, administratif, remise à l'emploi, etc.) et, par la force des choses, des politiques publiques. Ainsi, la « réforme MILAC, Grandir ensemble² », actuellement en cours d'implémentation, fait elle partie des dimensions qui ont été explorées sans pour autant constituer l'objet d'étude central de cette recherche.



Le maillage territorial, levier pour le recours

Pour rappel, l'approche territoriale mise en œuvre pour la présente recherche visait à produire une **analyse dynamique** de la question du non-recours, permettant de relier des éléments du discours des familles mais aussi des professionnel-le-s interrogé-e-s, avec des caractéristiques du territoire de recherche concerné. Cinq territoires ont été sélectionnés via la méthode des « clusters », puis ont été anonymisés.

Très vite, nos investigations et contacts avec les différents terrains ont permis de mettre en évidence **la grande disparité au niveau de la densité du maillage social, institutionnel et associatif** au sein des cinq territoires, en matière d'accueil de l'enfant mais probablement aussi de façon plus globale. Or, comme cela a déjà été observé dans d'autres contextes, un maillage dense, « quand il va de pair avec sa lisibilité et donc avec un regroupement et une mutualisation des pratiques et des services, participe sans conteste à la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, à plus forte raison lorsque celui-ci est lié au découragement des usager-e-s » (Bonnetier & Wagener, 2018). Cette observation est d'autant plus significative que les publics sont fragilisés. En effet, pour ces derniers, les opportunités d'accéder et donc de potentiellement recourir aux structures d'accueil se multiplient lorsque le maillage social encourage les liens entre les acteurs-clés de l'accueil, du social et des écoles.

Il est donc apparu que le protocole de recherche, basé sur la sélection de territoires en fonction de critères objectifs (et non en fonction de considérations subjectives liées au réseau de l'équipe de recherche), a permis d'appuyer ce constat et d'expérimenter d'une part la force des liens existants au sein de chaque territoire entre les différent-e-s acteur-ric-e-s ressources, et d'autre part, la (non) visibilité / fluidité / intelligibilité de l'information relative à l'offre d'accueil disponible. En outre, dans les territoires au maillage dense, il a été relativement aisé, pour les professionnel-le-s, de cerner l'objet de la recherche NOUR, d'identifier des familles concernées et de faciliter l'accès à celles-ci ; en revanche, dans les territoires au maillage plus faible ou quasi inexistant (ou, à tout le moins, peu visible de prime abord), le phénomène du non-recours ne semblait pas représenter, pour les professionnel-le-s rencontré-e-s, « une question cruciale dont il faut se saisir », le discours de la plupart de ceux-ci et celles-ci renvoyant implicitement

Rappelons ici que tant dans le secteur de l'accueil petite enfance que dans celui de l'ATL, les typologies et profils d'usagers ne sont que des outils, imparfaits et donc perfectibles, pour rendre intelligibles les mécanismes et processus à l'œuvre dans les phénomènes de recours et de non-recours.

l'image d'un territoire où le non-recours n'existe pas, invisibilisant dès lors le phénomène. Or, les caractéristiques de l'offre d'accueil sur ces mêmes territoires laissent pourtant penser que, tant dans le secteur de l'accueil de la petite enfance que dans celui de l'ATL, il existe inévitablement des familles qui se trouvent en situation de non-recours, même partiel, notamment pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants de 2,5 ans à 6 ans.

Ce constat amène à **questionner les possibilités, pour ces professionnel-le-s travaillant dans des contextes au maillage faible, d'avoir une connaissance fine des situations de vie des familles et des besoins de celle-ci** (notamment en matière d'accueil d'enfant), et donc de pouvoir mettre en œuvre de manière concertée des solutions cohérentes et adéquates pour répondre à ces besoins. En outre, la question du maillage et du travail en partenariat dépasse certainement les frontières géographiques des territoires ; c'est ce qui apparaît en filigrane du témoignage de cette coordinatrice ATL qui déplore le fait de n'avoir aucune visibilité concernant le nombre de familles en situation de non-recours, un grand nombre d'enfants scolarisés dans une des écoles du territoire fréquentant une ou plusieurs structures ATL dans une commune avoisinante.

2. 'Grandir Ensemble' est le nom de la réforme des milieux d'accueil (MILAC) de la petite enfance approuvée début 2019 par le Parlement et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise à renforcer le secteur dans son ensemble afin de soutenir et d'accroître la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil dans l'intérêt prépondérant des enfants et des familles. Extrait du site internet de l'ONE : <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/accueil-en-transition/> [consulté le 12 septembre 2022]

4

Confier son enfant en situation de handicap

Cette problématique est revenue de façon récurrente tout au long de la recherche, tant pour le secteur de l'accueil de la petite enfance que pour celui de l'ATL, ou même au sein de l'institution scolaire : les parents qui souhaitent recourir à des structures d'éducation et d'accueil ordinaires, dans une volonté d'ouverture et d'inclusion, sont **confrontés à des nœuds à chaque étape du processus de demande**, ce qui les conduit souvent à une impasse aux conséquences lourdes.

Parmi les familles enquêtées, au moins huit avaient un enfant présentant un problème de santé ou une spécificité : handicap, retard de développement, autisme, troubles du comportement, diabète, « haut potentiel » avéré ou suspecté. **Ces familles se retrouvent dans toutes les typologies de non-recours** identifiées : en non-concernement, lorsqu'elles privilégient la sphère privée parce qu'elles estiment que cela permettra de mieux prendre en charge les besoins spécifiques de leur enfant ; en non-adhésion, lorsque leur expérience avec un ou plusieurs milieux d'accueil s'est avérée négative ; en non-recours par découragement, lorsque le poids de la culpabilité, l'anticipation d'un refus du milieu d'accueil ou encore l'anticipation de difficultés liées à la prise en charge de l'enfant se cumulent et entraînent un renoncement de la famille ; en non-réception, lorsque la demande n'aboutit pas à l'obtention d'une place d'accueil, par exemple parce qu'un opérateur ne se sent pas capable de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant ; et enfin en non-proposition, lorsque la

famille n'est pas informée de l'existence de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Les conséquences de ce non-recours peuvent être particulièrement dommageables, tant pour l'enfant (en termes éducatifs et de socialisation) que pour les parents, en termes de répit notamment.

Des **initiatives intégratives ou inclusives existent cependant**, tant dans l'accueil de la petite enfance que dans l'ATL, mais elles restent peu nombreuses au regard de l'ampleur des besoins (et parfois volontairement peu visibles) et ne peuvent donc pas répondre à toutes les demandes, ce qui oblige bon nombre de parents à se tourner vers des structures spécialisées, validant ainsi l'échec des objectifs d'inclusion et reléguant ceux-ci à de belles intentions sur papier. De telles initiatives pourraient pourtant être inspirantes pour d'autres structures d'accueil, qui en outre y gagneraient en qualité pour toutes les familles. En effet, la prise en compte de ces besoins particuliers, tant au niveau des enfants que des parents, est une **opportunité à saisir** ; d'une part, pour replacer les pratiques dans l'articulation des trois fonctions de l'accueil, au-delà de la vision très restrictive de la lorgnette « garde » (terme encore largement employé, par les parents comme par les professionnel·le·s) ; et, d'autre part, pour réfléchir en équipe à comment accueillir « cet enfant-là », ce qui aura selon les circonstances pour effet d'améliorer la qualité des pratiques pour tous les enfants.

5

Rendre visible et sensibiliser à l'articulation des trois fonctions de l'accueil

Les rencontres avec les familles mais aussi avec les professionnel·le·s l'ont bien montré : les trois fonctions assumées par l'accueil, de même que l'articulation non hiérarchique de celles-ci (dans le sens où aucune des trois ne détient une valeur supérieure aux deux autres, chacune d'entre elles étant en lien avec un besoin particulier de l'enfant et/ou du ou des parent(s)) ou encore le fait que l'accueil est un droit pour tous les enfants, **n'apparaissent pas encore comme une évidence pour tou·te·s**. C'est ce que l'on observe notamment à travers les situations où les familles considèrent la crèche ou l'accueil extrascolaire comme un « mal nécessaire », et y recourent essentiellement pour des raisons liées à leur fonction économique, cessant d'y recourir lorsque la nécessité liée à l'emploi du ou des parents s'estompe. A contrario, il apparaît que certaines familles n'ayant pas forcément besoin de la fonction économique des milieux d'accueil, y recourent cependant pour leur fonction éducative et/ou sociale, mais en ciblant préférentiellement les lieux proposant des activités thématiques

jugées à haute valeur éducative et/ou sociale, souvent plus coûteuses. Quant à la notion du droit à l'accueil, elle n'a quasiment jamais été mentionnée comme telle dans les discours des familles et des professionnel·le·s rencontré·e·s.

Une **meilleure visibilité de l'articulation des trois fonctions de l'accueil** et de leurs bénéfices complémentaires permettrait sans doute de favoriser un **recours plus éclairé** aux structures d'accueil, en particulier pour les familles actuellement les plus éloignées de celles-ci. Elle permettrait également de modifier les représentations de certaines familles et acteurs institutionnels vis-à-vis de l'accueil subventionné – tant dans l'accueil de la petite enfance que dans l'ATL – considérant celui-ci comme étant destiné à un public précarisé et/ou comme étant de piètre qualité.



Entre l'école et l'ATL, des liens étroits et complexes

Tout au long de la recherche, **l'école est apparue sous divers plans comme une institution-clé dans l'analyse des facteurs associés au (non-)recours aux structures de l'ATL**. Il n'est pas possible de résumer ici l'ensemble des dimensions qui relient l'institution scolaire et l'ATL, tant elles sont nombreuses et spécifiques selon les contextes, mais aussi selon les rapports qu'entretiennent les différents types de familles avec l'institution scolaire. Nous en mentionnons deux ici, qui nous semblent particulièrement importantes.

Il apparaît ainsi que l'école peut jouer un rôle crucial dans l'accès à l'ATL, étant tour à tour potentiellement « **opérateur** » d'accueil lorsqu'elle organise elle-même l'accueil extrascolaire (qu'il s'agisse d'activités thématiques ou d'accueil privilégiant le jeu libre), **pourvoyeuse de locaux** lorsque cet accueil est mis en place par des structures indépendantes, et **vecteur privilégié d'informations relatives à l'offre existante sur le territoire** (via les dispositifs de communication en format papier ou numérique, permettant de toucher efficacement un grand nombre de familles).

En outre, qu'on le déplore ou non, la « norme scolaire » reste, dans le chef de bon nombre de familles, déterminante dans le choix des structures ATL, orientant celui-ci de manière ciblée vers celles qui proposent des activités valorisant l'acquisition de savoirs de types scolaires.

Nous l'avons observé dans différents contextes, et notamment en ce qui concerne des enfants très jeunes, dès l'entrée en classe maternelle. En tant que lieu d'instruction par excellence, **l'école constitue une institution de référence** et est perçue comme vecteur de réussite sociale pour la plupart des parents. C'est particulièrement le cas pour les parents issus des immigrations et/ou ayant un niveau de qualification relativement limité. En revanche, ce constat se fait moins prégnant au sein de certaines familles qui jouissent d'un capital culturel important leur permettant de prendre de la distance avec les ressources offertes par l'école (à l'instar de celles qui se tournent vers des modèles pédagogiques alternatifs). Leur choix en matière d'activités ATL pour leur enfant s'effectue alors indépendamment de la proximité de leur contenu avec les apprentissages scolaires.

Quoi qu'il en soit, ces liens étroits et complexes entre école et ATL gagneraient à être investigués davantage, dans une optique notamment de renforcement des synergies inter-institutionnelles, au profit d'une meilleure visibilité et donc d'une meilleure accessibilité de l'offre en matière d'ATL à toutes les familles, et en particulier à celles qui en sont le plus éloignées.



Développer l'outreach, aller vers les familles les plus éloignées

Pour certaines familles, le non-recours aux structures d'accueil, tant dans le champ de l'accueil petite enfance que dans l'ATL, s'explique en grande partie par une **méfiance profonde** vis-à-vis de ce qui est extérieur à la sphère familiale. Cette méfiance peut faire suite à des expériences antérieures négatives, comme elle peut être due à une méconnaissance des services. Pour ces familles-là notamment, mais aussi pour toutes celles qui ne parviennent pas à franchir spontanément le seuil des (mi)lieux d'accueil, la mise en œuvre de démarches d'**outreaching** (de l'« aller vers ») prend tout son sens. Aller à la rencontre de ces familles en situation de non-recours là où elles se trouvent permet d'une part d'établir une relation de confiance avec celles-ci, et d'autre part de leur faire connaître l'offre existante et les pratiques qui y sont mises en œuvre, en déconstruisant d'éventuels préjugés à cet égard. Le prérequis est bien évidemment que l'offre soit suffisante et que les structures d'accueil soient en capacité de prendre en charge, sur le long terme et de façon qualitative, les besoins des enfants et de leurs parents dans toute leur diversité, ce qui nécessite des inves-

tissements financiers et humains à la hauteur des enjeux.

Différentes initiatives d'outreaching ou de projets allant dans ce sens ont été identifiés dans le cadre de la recherche. Ainsi, une coordinatrice ATL envisage de faire appel à un éducateur de rue pour toucher, au sein de leur quartier, les familles les plus précarisées et les amener vers les activités ATL qu'elles ne fréquentent habituellement pas. Une autre commune s'est engagée dans le développement d'un dispositif de soutien des femmes allocataires du RIS en situation de monoparentalité, permettant à un-e accompagnatrice-eur d'aller régulièrement à leur rencontre pour les amener à faire valoir leurs droits, y compris en ce qui concerne l'accès aux (mi) lieux d'accueil pour leur enfant. Enfin, aller au-devant des besoins des familles, c'est aussi ce que font régulièrement les PEP's (Partenaires Enfants-Parents) de l'ONE lors de leur première visite au domicile des parents, peu de temps après la naissance de l'enfant³.

3. Les exemples présentés ici ne sont pas exhaustifs, le rapport de recherche en contient d'autres et permet en cela de prendre connaissance de la richesse des initiatives en matière d'outreaching identifiées sur les territoires investigués, malgré les limites qui peuvent également être soulevées.

Quantifier le non-recours, comment, pourquoi ?

Quantifier le non-recours est extrêmement difficile et complexe, quel que soit le domaine abordé, et en l'occurrence en ce qui concerne l'utilisation des services d'éducation et d'accueil de l'enfance.

Nous avons noté **quatre principaux types de freins** par rapport à la récolte de données quantitatives :

- Les freins liés à la définition même du non-recours ; loin d'être un phénomène binaire, celui-ci prend place au sein d'un continuum rassemblant toute une série de situations, qui ont trait, dans des proportions variables et selon des imbrications parfois complexes, au (non-)recours contraint et au (non-)recours volontaire. Définir le non-recours dans le champ de l'ATL est particulièrement complexe, vu l'hétérogénéité du secteur. Par ailleurs, la population potentiellement éligible peut difficilement être circonscrite dans la mesure où les services d'accueil de l'enfant sont, en principe, accessibles à toutes les familles. Cela ajoute de la complexité lorsqu'il s'agit de distinguer (et donc de quantifier) recourant et non-recourant.
- Les freins liés à la population concernée par le non-recours, qui est, par définition, éloignée des services d'éducation et d'accueil et dès lors plus difficile à identifier en grand nombre.
- Certains freins sont liés au processus de récolte des données ; disposer de données quantitatives sur une question précise nécessite soit de mettre en place un système de recueil de données dédié, soit d'exploiter des données existantes recueillies à travers d'autres dispositifs, soit encore de « greffer » des questions

relatives au phénomène étudié sur des dispositifs de recueil existants. Quelle que soit la méthode utilisée, de nombreuses difficultés existent, dont certaines semblent difficiles voire impossibles à résoudre.

- Les derniers freins sont contextuels ; certains éléments, ponctuels ou non, peuvent s'observer de manière plus ou moins récurrente et perturber l'interprétation des données quantitatives recueillies. On pense notamment à la récente situation de pandémie liée au COVID-19, qui a inévitablement eu des répercussions sur les modes de vie de familles, dont notamment le recours ou non aux services d'éducation et d'accueil de l'enfant.

En dépit de ces freins et de quelques pistes que nous avons néanmoins brièvement investiguées (de façon distincte pour le secteur de l'accueil petite enfance et pour l'ATL), il nous semble crucial de mener au préalable une réflexion quant à l'utilisation qui pourrait être faite de données quantitatives sur le non-recours. Que cherche-t-on à savoir exactement ? Comment veut-on utiliser les chiffres ? Les données quantifiées sont généralement utilisées pour orienter les choix politiques et stratégiques, par exemple pour décider à quels endroits il faut développer prioritairement certains types de services et donc pour ce faire, allouer des ressources. Il apparaît important d'interroger l'éthique de l'utilisation des données. Par exemple, va-t-on mettre plus de moyens pour contrer les déclencheurs du non-recours qui sont quantitativement les plus importants, ou bien contrer ceux qui sont les plus susceptibles de creuser les inégalités sociales ?

La question transversale de la lutte contre les inégalités

Investiguer les notions de non-recours et d'accessibilité des services d'accueil des enfants a permis de mettre en lumière des inégalités à plusieurs niveaux : inégalités sociales, de revenus, d'origine, de genre, inégalités d'ordre culturel, liées au territoire, à la mobilité, etc. Le non-recours ne se résume pas à ces inégalités mais elles en façonnent à maints égards les contours. La méthode de prospection basée sur l'intelligence collective, mobilisée dans la dernière partie de cette recherche, a pointé l'importance d'appréhender ces inégalités **de manière plus large et transsectorielle par les politiques publiques et ses acteurs**. Aussi, il apparaît essentiel de renforcer les liens et de créer des ponts entre plusieurs domaines clés des politiques publiques qui vont des problématiques liées à l'enfance, à l'inclusion (handicap), à la politique sociale (cf. CPAS, mutuelle, associations), à la politique de l'emploi (et donc aux questions d'insertion socio-professionnelle) ainsi qu'à la mobilité.

Un maillage territorial qui favorise les collaborations entre services publics et tissu associatif est essentiel à cet égard pour impulser la démarche consistant à aller vers les familles non-captives des services.

Les pistes pour contrer le non-recours, mises en avant dans le cadre de la présente recherche, consistent globalement à aller dans la direction d'un **système compétent, inclusif et de qualité en matière de petite enfance et d'accueil durant le temps libre**. Il est fondamental de penser beaucoup plus largement la démocratisation de l'accueil en termes de places disponibles mais aussi de fonctionnement respectueux des besoins des enfants, des parents et du personnel accompagnant. Il s'agit de développer un maillage dense au niveau du secteur de l'enfance et également au-delà. L'objectif est que chaque famille puisse décider, en connaissance de cause, de recourir ou non à une structure d'accueil en sachant que celle-ci garantira une qualité de prise en charge de l'enfant dans le respect de la diversité et dans une perspective de consolidation des liens sociaux.

Vers un « système compétent » des milieux d'accueil accessibles et de qualité

Formation, développement des services

Poursuivre les réformes, investir massivement

Diversité de services accessibles et de qualité

Point important: financièrement accessibles

Travailler l'inclusion

Permettre des formes de socialisation diversifiées aux enfants

Permettre un réel choix des parents

Aller vers les parents

Approche intégrée à proximité

Diversité de partenaires

Liens entre politiques de l'enfance, familiale et professionnelle

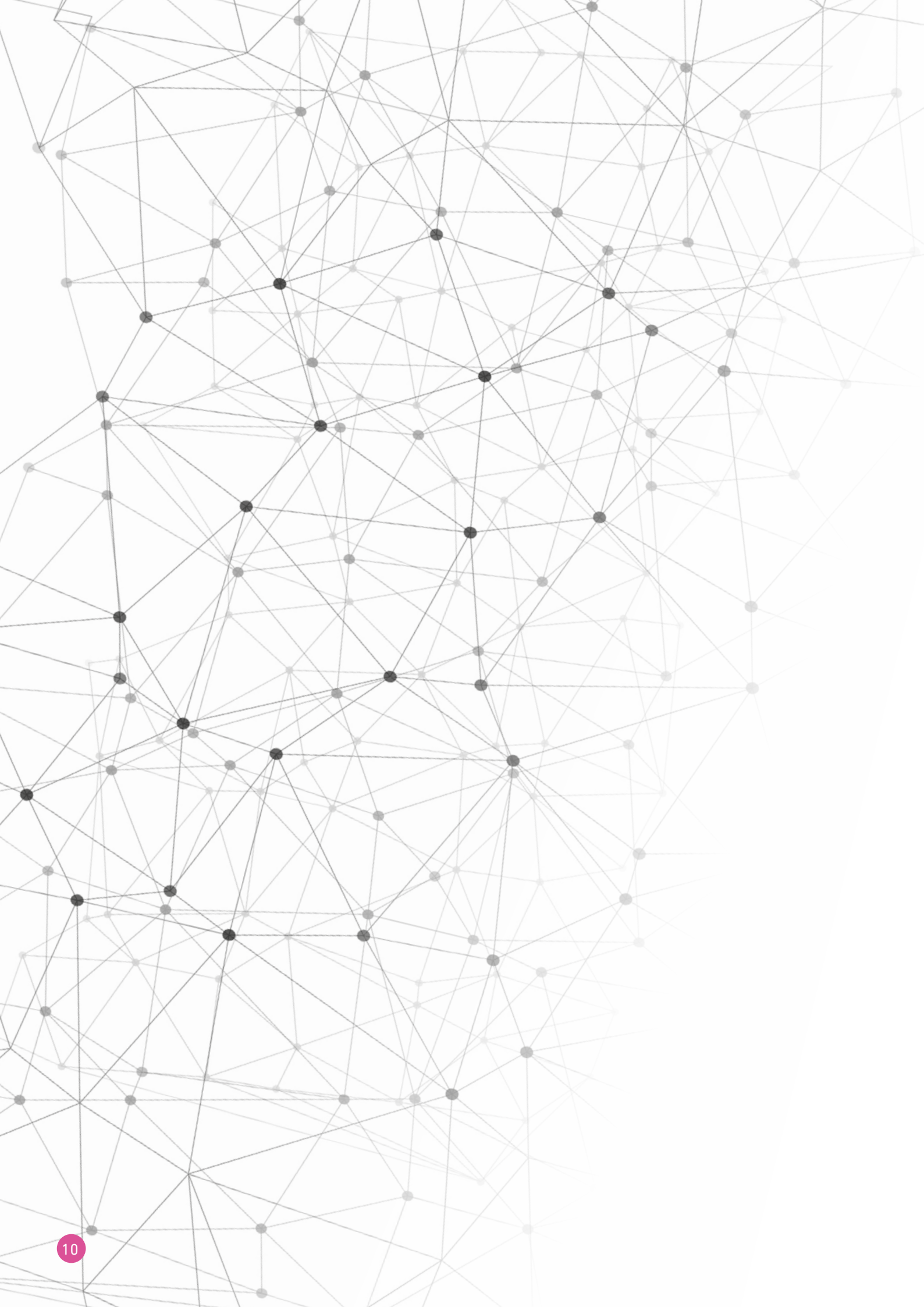
Congés de tous types

Flexibilité choisie, télétravail géré

Permettre une meilleure articulation

Attention à la charge mentale et à la confusion des espaces/ rôles

Attention aux inégalités sociales, économiques et de genre !



Le rapport de recherche complet peut être demandé par mail :
Secretariat.DRD@one.be

SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE

**NON-RECOURS AUX
SERVICES D'ACCUEIL TEMPS LIBRE
ET AUX MILIEUX D'ACCUEIL
DE L'ONE**

NOUR

2022



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Laurent Monniez



Rejoignez-nous sur



ONE.be